

L E  
P E U P L E  
Juge des  
P A S T E U R S,  
O U

S E R M O N sur les paroles de nôtre Sei-  
gneur dans les Revelations de  
Saint Jean Chap. 2.  
vers. 2.

L E  
P E U P L E

Juge des

P A S T E U R S,

Ou SERMON sur ces paroles de nô-  
tre Seigneur dans les Revelations  
de Saint Jean Chap. 2.

vers. 2.

*Et tu as éprouvé ceux qui se disent Apôtres,  
& ne le sont point, & les as trouvez men-  
teurs.*

**M**

ES FRERES,

L'Eglise de Dieu, outre les ennemis fu-  
rieux dont elle est persécutée au de-  
hors, se voit encore attaquée & travaillée au  
de-

§ 54. *Le peuple fuge des Pasteurs.*

dédans de deux fortes d'ennemis infiniment dangereux. Les uns sont les vicieux qui l'affligent par leurs crimes: les autres sont les faux Docteurs qui s'élevent dans son enceinte, & qui tâchent de la séduire par leurs erreurs. Les uns sont des pourceaux sales & immondes qui gâtent le champ du Seigneur: les autres des renards fins & rusez qui se coulent dans sa vigne pour la ravager, suivant la comparaison de l'Épouse dans le Cantique. Les uns sont des esprits qui s'attachent à la main des hommes, pour corrompre leurs actions, comme la vipere qui voulut offenser St. Paul dans l'Isle de Malthe. Les autres sont des serpens qui nous empoisonnent par l'oreille, comme celui qui enchantà nos premiers parens, dans le Paradis terrestre. Les uns enfin sont dans l'Eglise, comme ces bêtes & ces reptiles abominables, qu'Ezechiel vit avec horreur dans le Temple de Jerusalem. Les autres y sont comme ces perfides & deloyaux Anciens, que le même Prophete vit dans ce Temple, avec chacun un encensoir dans sa main, dont montoit en haut une nuée si épaisse de parfum que la maison de Dieu en étoit toute obscurcie. Car c'est ainsi que les faux Docteurs, par l'encens aparemment religieux de leurs doctrines trompeuses, & de leurs devotions volontaires obscurcissent le Temple de Dieu, & y élèvent des nuages épais de superstition & d'erreur, qui empêchent bien souvent la veri-

veri-

verité d'y reluire, & de s'y faire reconnoître.

L'une & l'autre de ces deux sortes de gens doivent être en aversion aux enfans de Dieu: & l'Eglise de JESUS-CHRIST s'en doit donner soigneusement garde. Cette chaste & fidele Epouse ne doit souffrir dans son sein, ni ces vicieux qui veulent corrompre son cœur, ni ces imposteurs qui veulent séduire & debaucher son esprit. La sainteté qu'elle professe la doit rendre ennemie des premiers; & la verité qu'elle embrasse incompatible avec les seconds. Les mechans sont une sentine puante & corrompue dans la nacelle de l'Eglise; il faut la tirer dehors, de peur qu'elle ne gatât enfin le vaisseau, & ne le fit couler à fond. Les faux Docteurs sont des Jonas, de mauvais Prophetes qui seroient capables de lui faire faire naufrage, & d'exciter contr'elle la tempête de la colere de Dieu. Il faut aussi les jeter dehors, si l'on veut naviger heureusement, & tenir la vraie route qui meine au port de salut.

Aussi voyez-vous que l'Eglise d'Ephese avoit également soin de se garantir des uns & des autres; & que son zèle ardent à la gloire du nom de CHRIST, & au salut des ames, la rendoit vigilante & animée contre l'impie-té des mechans, & contre l'imposture des seducteurs. Car JESUS-CHRIST dans nôtre Texte, après lui avoir dit, Je connois tes œuvres, & ton travail, & ta patience, lui rend  
en-

656 *Le peuple Fuge des Pasteurs.*

ensuite ces deux insignes & avantageux témoignages ; l'un c'est, *qu'elle ne pouvoit supporter les mauvais* ; l'autre c'est, *qu'elle avoit éprouvé ceux qui se disoient Apôtres, & ne l'étoient point, & les avoit trouvez menteurs.* Nous vous avons expliqué, & vous avons montré ce que c'est que ne pouvoit porter les mauvais, c'est fuir leur compagnie, & n'avoir point de commerce ni de familiarité avec eux. C'est leur témoigner une aversion & une antipathie extrême. C'est les reprendre hautement de leurs vices, & leur denoncer fortement les jugemens du Seigneur, qui leur sont infaillibles & inevitables s'ils ne s'amendent. C'est enfin les retrancher de la sacrée table de CHRIST, & de la communion des fideles, & les chasser du Temple de Dieu avec le fouët de cordelletes, qui est la discipline de l'Eglise. Nous considererons maintenant l'autre partie de la conduite des Ephesiens, qui regarde les faux Docteurs. C'est dit le Seigneur, *qu'ils éprouverent ceux qui se disoient Apôtres, & ne l'étoient point, & les trouverent menteurs.*

Où il nous faut rechercher deux choses avec l'assistance du Seigneur J E S U S, & l'efficace de son bon Esprit ; premierement, qui étoient *ces faux Apôtres* ; secondement, de quelle maniere les Chretiens d'Ephese agirent avec eux ; *ils les éprouverent ensorte qu'ils les trouverent menteurs.*

Pour bien connoître ces Apôtres deguifez  
&

& contrefaits, il faut savoir auparavant quels étoient les véritables Apôtres, & en quoi consistoit proprement cette haute & admirable vocation dont Dieu les avoit honorez. Car la fausseté & le mensonge étant une dépravation de la vérité, il faut nécessairement connoître la vérité, pour voir en quoi on la falsifie. Le mot d'Apôtre à le considérer purement & simplement dans sa signification originaire, veut dire un Envoyé & un Deputé. C'est pourquoi l'Écriture donne ce titre, premièrement à toute sorte de Deputez en general: comme dans ce passage du treizième de St. Jean où J. CHRIST dit, *Le* <sup>vrs. 16.</sup> *serviteur n'est point plus grand que son maître, ni l'Ambassadeur ou l'Envoyé, il y a dans l'original ni l'Apôtre, plus grand que celui qui l'a envoyé. Et c'est ainsi que ces Freres qui furent envoyez à Corinthe pour recueillir leurs aumônes & leurs charitez, sont nommez les Apôtres des Eglises. Et c'est de même encore que cet Epaphrodite que les Chrétiens de la ville de Philippes envoyèrent à Rome, pour visiter St. Paul dans ses liens & dans sa prison, est qualifié l'Apôtre des Philippiens. Après, parce qu'entre tous les Deputez ceux de Dieu, qui tiennent leur mission de lui, qui s'employent à la publication de ses volontez & à l'exécution de ses ordres, tiennent sans contredit le premier rang, de là vient que ce nom d'Apôtre ou d'Envoyé est attribué particulièrement aux*

658 *Le peuple Juge des Pasteurs.*

Pasteurs & aux Ministres de l'Évangile; mais en sorte qu'il leur est donné à tous sans distinction & sans difference. Et c'est en ce sens que Saint Paul vers la fin de son Epître aux Romains dit, Saluez Andronique & Junius qui sont notables entre les Apôtres, c'est-à-dire entre les Pasteurs. Et parce qu'outre les ministres de CHRIST ceux qui assistoient les saints Apôtres dans les fonctions de leur charge, qui étoient leurs compagnons de voyage, leurs associez en l'œuvre de CHRIST, leurs coadjuteurs dans les travaux de leur ministere, avoient sans doute du relief par dessus les autres: aussi ce nom d'Apôtre leur est particulièrement donné. Et c'est de cette maniere qu'Apollos & Barnabas, deux illustres Evangelistes, deux fameux aides de St. Paul sont honorez de la qualité d'Apôtres. Enfin, Mes Freres, ce glorieux titre est singulierement réservé à ces douze premiers ministres du Seigneur JESUS, qu'il envoya d'une façon extraordinairement éclatante, pour établir le Christianisme, & pour fonder son Eglise dans le monde. Ce sont là les plus grands, les plus relevez, les plus admirables Hérauts de la nouvelle alliance. Ce sont là les douze Patriarches du nouveau peuple de CHRIST; les douze fontaines d'Elim qui ont abruvé tout le second Israël de Dieu; les douze fondemens de la Jerusalem celeste; les douze étoiles de la couronne de l'Eglise, qui nous est représentée dans

l'A-

l'Apocalypse par une femme portant sur sa Chap. 12. tête une couronne de douze astres, parce que ces grands hommes ont été sans contredit les plus vives & les plus éclatantes lumières de l'Eglise, & ses plus pretieux ornemens. Ce sont les douze Anges qui se tiennent aux portes de la sainte Cité, parce que ce sont eux qui ont fait entrer toutes les nations de la terre dans la maison du Seigneur, & qui l'ont ouverte à tous les peuples du monde. Ce sont les douze pierres enchassées dans le pectoral du souverain Sacrificateur. Car comme c'étoit par ces pierres pretieuses apellées Urim & Thummim que Dieu rendoit autrefois ses oracles, ces pierres, selon la remarque de Joseph & des Hebreux, jettant un éclat extraordinaire, quand Dieu étoit favorable; & au contraire paroissant sombres & obscures, quand il n'y avoit rien de bon à esperer de sa part: de même c'est par ses saints Apôtres que Dieu a rendu ses oracles à tout l'Univers, & qu'il a fait savoir ses volontez à toute l'Eglise.

C'étoit là, Mes Freres, la plus haute & la plus glorieuse charge, dont jamais la creature purement humaine pût être revêtuë sur la terre. Et pour l'exercer voici quelles étoient les conditions necessaires par lesquelles vous pourrez reconnoître les vrais Apôtres, & les discerner d'avec les faux. La premiere c'étoit d'avoir vu nôtre Seigneur J. CHRIST,

T t 2

pour



pour être témoin de la gloire de sa personne, & de la vérité de sa résurrection bienheureuse. Car en fait de témoignage l'on ne croit qu'à la déposition de ceux qui ont vu les choses, qui en parlent, non par ouïr dire, & sur le rapport d'autrui : mais par l'attestation de leurs propres yeux. D'où vient que le proverbe & la maxime de tout le monde préfère un seul témoin oculaire, à dix qui ne sont qu'auriculaires seulement. Afin donc que les Apôtres fussent des témoins irréprochables de cette grande merveille de la résurrection triomphante du Sauveur, il falloit nécessairement qu'ils l'eussent vu vivant depuis sa mort. C'est pourquoi lors qu'il fut question de remplir la place du traître Judas, St. Pierre se levant dans le sacré Collège des Apôtres, dit, Il faut que d'entre les hommes qui ont conversé avec nous tout le tems que le Seigneur J E S U S est allé & venu entre nous, quelqu'un d'entr'eux soit témoin de sa résurrection. De là vient que St. Paul, pour maintenir la gloire de son Apostolat, contre ses jaloux & malicieux adversaires, qui lui contestoient cette éminente qualité, s'écrie, Ne suis-je pas Apôtre, n'ai-je pas vu notre Seigneur J. CHRIST? Car il l'avoit vu effectivement à l'heure de sa conversion sur le chemin de Damas, où il s'aparut si miraculeusement à lui : & sur tout dans cet admirable ravissement qui le transporta jusqu'à dans le troisième ciel, où il contempla ce divin

J E S U S

Act. 1 :  
21, 22.

1 Cor.  
9: 1.

**JESUS** au milieu de toute sa gloire. C'étoit là-dessus qu'étoit fondée la force du témoignage des Apôtres. C'étoit là ce qui donnoit tant de poids & tant d'efficace à leur predication, quand ils protestoient qu'ils avoient contemplé de leurs yeux le **CHRIST** de Dieu, la resplendeur de sa gloire, & la marque engravée de sa personne benite, comme vous voyez qu'au livre des Actes St. Pierre ayant dit aux Juifs qui l'écoutoient, que Dieu avoit ressuscité **J. CHRIST** des morts, *Act. 2:* il ajoute, de quoi nous sommes temoins; & <sup>32.</sup> un peu après, que **JESUS** a été manifesté aux temoins auparavant ordonnez de Dieu; à nous, dit-il, qui avons mangé & bu avec lui après qu'il a été ressuscité des morts. Et de là vient qu'il parloit ainsi dans le conseil des Juifs, Nous ne pouvons que nous ne di- *Ibid. 4:* sions les choses que nous avons vuës & ouïes. <sup>20.</sup> Et St. Jean commence son Epitre par ces ter- *1. Epit.* mes magnifiques, qui sont comme le triomphe *1: 1, 2.* de son ministere, Ce que nous avons contemplé, ce que nous avons oui, ce que nos mains ont touché de la parole de Dieu, c'est ce que nous vous annonçons.

La seconde prerogative des Apôtres, c'est d'avoir été élus immédiatement du Seigneur, & d'avoir reçu leur vocation de sa propre bouche, non par l'entremise des hommes, non par le ministere & par l'imposition des mains des autres Pasteurs: mais par la mission immediate du Fils de Dieu, leur souverain &

*Jean* 20: leur maître qui leur dit, Comme mon Pere  
 21. m'a envoyé, aussi je vous envoie; comparant en ce point l'envoi de ses Apôtres au sien propre; parce que comme il avoit reçu sa commission directement de son Pere, aussi ils recevoient la leur de lui sans l'intervention de personne. Et c'est pourquoi St. Paul au commencement de son Epître aux Galates s'appelle Apôtre, non point de par les hommes, ni par homme: mais par J. CHRIST, & par Dieu le Pere, qui l'a ressuscité des morts. Aussi voyez-vous que les Apôtres s'appellent Ambassadeurs de CHRIST, qualité qui leur convient bien plus proprement qu'aux autres Pasteurs, car il faut que les Ambassadeurs reçoivent leur commission, leur pouvoir & leurs lettres de creance du Prince même qui les envoie, & elle ne leur peut être conférée par des subdeleguez & des subalternes; si bien que les Apôtres étoient proprement & principalement les Ambassadeurs du Fils de Dieu, puis qu'ils tenoient & de sa main, & de sa voix, la charge qu'il exerçoient dans le monde.

2 *Cor.*  
 5: 20.

*Eph.* 6:  
 10.

La troisième prerogative des Apôtres, c'est que leur pouvoir étoit illimité, & qu'il s'étendoit généralement par toute la terre: car ils n'étoient point attachez à aucun troupeau particulier, ils voyageoient par tout le monde, pour le bien commun de toute l'Eglise. Tout l'Univers étoit de leur diocese, suivant

vant les termes formels du Seigneur, qui leur avoit dit, Allez & endoctrinez toutes nations. C'étoient des Pasteurs œcumeniques & universels, dont chacun pouvoit regarder tout l'empire Chretien comme sa paroisse; au lieu que les autres Pasteurs ont leur station particuliere, & leur portion assignée dans l'heritage du Seigneur, où ils sont obligez de faire leur residence. Chacun a son troupeau à paître, son champ à labourer, son peuple à instruire, qu'il ne peut quitter sans passer pour un coureur & un deserteur, & sans abandonner le poste où son General l'a placé.

Le quatrième avantage des Apôtres étoit non seulement une grande & extraordinaire, mais une pleine & infaillible conoissance de la verité, afin que leur parole & leurs écrits fussent la regle de la foi, & la base de la creance des hommes. Car c'est la promesse que leur avoit fait expressément le Seigneur en leur disant, le Consolateur qui est le St. Esprit vous enseignera toutes choses, & vous conduira en toute verité. Et cette infaillibilité en la doctrine est proprement le thrône que J. CHRIST leur attribüé, quand il dit, Je vous dispose le Royaume, comme mon Pere me l'a disposé, afin que vous soyez assis sur des thrônes jugeans les douze lignées d'Israël; car il est bien certain qu'un homme qui peut decider affirmativement sans jamais se tromper & se meprendre, qui peut, dis-

*Matth.*  
28: 19.

*Jean* 16:  
7, 13.

*Luc* 22:  
29, 30.

je, décider sûrement tous les points de la religion, est comme un Juge assis sur le tribunal qui prononce sentence à tout le monde. Et selon ses déclarations & ses arrêts, les hommes sont innocens, ou coupables, tellement qu'un jour suivant la doctrine des Apôtres non seulement toutes les tribus d'Israël, mais toutes les nations de la terre seront jugées, suivant ce que dit St. Paul, que Dieu jugera les secrets des hommes selon son Evangile.

Rom. 2:  
16.

Enfin le cinquième privilege des Apôtres étoit le don des miracles, dont ils ravissoient tout le monde; car ils guerissoient les malades, ils ressuscitoient les morts, ils illuminoient les aveugles, ils redressoient les boiteux, ils chassoient les Demons, ils parloient toutes les langues, ils predisoient les choses futures, & ce qui est entierement admirable, ils communiquoient même ces grands dons par la seule imposition de leurs mains, comme l'histoire de leurs actes le remeigne.

Voilà quelle étoit l'essence & la nature de l'Apôstolat; voilà quelles étoient les qualitez & les conditions glorieuses de cette charge admirable, qui n'a jamais eu sa pareille sous le ciel. Car si selon le jugement de celui qui est la sagesse & la verité elle-même, le moindre au Royaume des cieus est plus grand que Jean Baptiste: & cependant ce Jean Baptiste étoit le plus grand de tous ceux qui, jusqu'à lui, étoient nez de femme: à quel

Matth.  
11: 11.

quel haut faite d'excellence, de dignité & de gloire n'ont point été élevez les saints Apôtres, qui surpassent tout ce qu'il y a de plus éminent dans le Regne de J. CHRIST, & dans l'enceinte de l'Eglise sous l'Evangile? Qui eût jamais cru, Mes Freres, qu'il se fût trouvé des hommes assez impudens pour usurper une qualité si élevée au dessus de l'homme, & pour s'attribuer un titre qui ne se pourroit prouver que par des miracles? Cependant de quoi n'est point capable le dereglement de l'esprit humain? & y a-t-il rien de si incroyable qu'on ne doive attendre de la vanité de l'homme, & de la malice du Diable, quand elles viennent à se joindre ensemble? Du tems des Apôtres même, de leur vivant, sous leurs yeux & en leur presence, il se trouva des gens qui se vantoient insolument d'être Apôtres, qui prenoient arrogamment ce nom pour s'aquerir du respect, & pour abuser de la credulité des simples. Car comme autrefois sous l'ancien Testament Satan, pour empêcher le succès des vrais Prophetes, & pour acrocher l'œuvre du Seigneur qui se faisoit par leurs mains, suscitoit de faux Prophetes qui se disoient inspirez de l'Eternel: Dieu s'en plaint par la bouche de Jeremie, en ces termes, Ces Prophetes prophetisent en mon nom, mais je ne les ai point envoyez, je ne leur ai point donné de charge, je n'ai point parlé à eux, ils ne prophetisent que des visions de mensonge, des devinc-

*Chap.*

14: 14.

mens de neant & de tromperie de leur cœur. Aussi sous le nouveau Testament ce même Malin par un pareil artifice, pour traverser les véritables Apôtres, & s'opposer au progrès de leur Ministère, suscita dès le commencement de faux Apôtres, qui se glorifioient d'être autorisez de CHRIST, comme St. Paul le remarque avec indignation dans sa seconde aux Corinthiens. Tels faux Apôtres, dit-il, sont ouvriers cauteleux, se deguisans en Apôtres de CHRIST. Et ce n'est pas merveille, ajoute-t-il, car Satan même se deguise bien en Ange de lumiere. Tels étoient un Menander, un Saturninus, un Basilides, disciples de Simon le Magicien. Et il ne faut pas s'étonner si étant disciples d'un tel Maître, ils prenoient la qualité d'Apôtres, puis que ce prodigieux enchanteur se donnoit celle de Dieu, & se vantoit d'avoir été le CHRIST qui étoit aparu dans la Judée, selon le temoignage de St. Irenée, qui vivoit presque au même tems. Tel encore l'abominable Cerinthus, le grand averfaire de St. Jean, & son écolier Ebion; qui tous deux maintenoient que CHRIST n'étoit qu'un simple homme né de Joseph & de Marie: qu'il falloit garder les ceremonies de la Loi, la circoncision & les autres ordonnances Moïsaïques, dont l'Évangile nous a dechargez. Tels depuis les premiers sectateurs de l'Heretique Manes, vraiment digne de ce nom. Car Manes en Grec signifie furieux & enragé.

Cet

Chap.  
11: 13.

Cet homme effectivement maniaque s'imaginait être le Messie ; & c'est pourquoi il choisit douze disciples, qu'il envoya comme ses Apôtres prêcher sa doctrine par le monde, suivant le rapport d'Eusebe & des autres Historiens Ecclesiastiques. Tel encore Hyménée & Alexandre, Phygelle & Hermogène, Philete & autres de même farine, dont St. Paul se plaint dans ses Epîtres.

L'Eglise d'Ephèse particulièrement étoit infectée de ces faux Apôtres, & de ces misérables Docteurs. Car St. Paul prenant congé des Pasteurs qu'il laissoit dans cette ville <sup>Act.</sup> célèbre, leur dit qu'il savoit qu'après son <sup>20: 29.</sup> départ il se fourreroit parmi eux des loups dangereux n'épargnans point le troupeau, & que même d'entr'eux s'éleveroient des hommes annonçans des choses perverses, afin d'attirer des disciples après eux. C'étoit encore dans Ephèse que l'horrible Cerinthus tâchoit principalement d'épandre le venin de son hérésie : & ce fut là que St. Jean le fit perir d'une façon si tragique. Car cet Apôtre étant entré dans un bain public, pour s'y laver selon la coutume d'alors, à peine eût-il appris que Cerinthus étoit là qu'il s'écria à haute voix, Fuyons & sortons d'ici, de peur que le bain ne nous accable avec Cerinthus : & au même instant la maison fondit sur cet impie, & l'écrasa sous ses ruines. Ephèse donc étant particulièrement travaillée de ces faux Apôtres, c'étoit à elle à y prendre garde de plus



plus près que les autres Eglises, pour se garantir de leur pestilentielle doctrine. Aussi le faisoit-elle avec soin & avec diligence. Et c'est de quoi le Seigneur la louë maintenant en cet endroit: *Tu as éprouvé, dit-il, ceux qui se disent Apôtres, & ne le sont point, & les as trouvez menteurs.*

Qui s'étonnera, Mes Freres, que depuis la mort des Apôtres, & long tems après leur depart, il se soit trouvé des gens qui ayent pris à fausses enseignes le titre d'Apôtres, puis que même dès le vivant de ces admirables Ministres de CHRIST, il y en eut d'assez audacieux pour se l'attribuer hautement? Qui s'étonnera que l'Evêque de Rome l'usurpe, dans la licence qu'il s'est donnée de s'arroger tout ce qu'il y a de plus saint & de plus grand dans le monde, jusqu'à n'épargner pas même le nom de Dieu & de Majesté divine? Enflé du pouvoir que l'ignorance des hommes lui a donné sur les Chrétiens, il se targue du nom d'Apôtre, comme étant, si on l'en croit, le successeur de Saint Pierre. Et c'est pourquoi il appelle son siege, le siege Apostolique; son pouvoir, la puissance Apostolique; sa benediction, la benediction Apostolique; sa chambre & ses lettres, la chambre & les lettres Apostoliques: mais ayons le même esprit que les Ephesiens, & nous trouverons que le Pape est un Apôtre, comme ceux qui s'éleverent de leur tems, & qui voulurent surprendre leur foi dans la nouveau-

veauté de l'Évangile. Qu'est-ce donc que firent ces Chrétiens, pour se préserver du poison de ces faux Docteurs? *ils les éprouverent*, dit nôtre texte; & par cette épreuve *ils trouverent que c'étoient des menteurs, & des imposteurs.*

Chose infiniment remarquable, Mes Freres, & peut-être n'y en a-t-il point de plus importante pour la conduite des hommes dans les choses de la Religion & du salut. Car Rome maintient qu'il faut se remettre absolument à ses Docteurs, qu'il faut se reposer entièrement sur la foi de son Pasteur, qu'il faut croire aveuglement ce que l'Église; c'est-à-dire, ce que les Prelats & les Evêques croient sans s'informer quelle est leur créance: jusques-là qu'un celebre Cardinal n'a point eu honte de dire, que le peuple se doit laisser mener à ses Conducteurs, comme un cheval à l'Ecuyer qui le monte: pensée non d'un Pasteur, mais d'un Maquignon, qui veut enchevêtrer les hommes & les mener à la baguette, comme des chevaux & des mules, qui n'ont point d'intelligence. Combien étoient éloignez de cette maxime les Ephesiens, puis qu'ils éprouvoient leurs Docteurs? Combien en étoit éloigné le Seigneur JESUS, puis qu'il les louë d'y avoir agi de la sorte? Car s'il faut se reposer, par une aveugle créance, sur la foi de son Pasteur, les Ephesiens sans doute avoient tort d'éprouver les leur, d'examiner leur doctrine,

de

de leur demander raison de leur foi, de leur vouloir faire rendre compte de leur Theologie & de leur traditive. Ils devoient les croire simplement sans s'enquerir de leurs dogmes : & il falloit les traiter de temeraires, de presomptueux & d'arrogans, de vouloir questionner leurs maîtres & les soumettre à leur jugement. Car il paroît par l'Histoire des Actes que ces faux Apôtres qui troubloient Ephese, n'étoient pas seulement des heretiques de dehors lesquels en effet chaque Chretien doit rejeter & detester : mais que c'étoient même des gens du dedans de cette Eglise, & même quelques-uns des Pasteurs de ce troupeau ; puis que St. Paul parlant de la compagnie de ceux qui y prêchoient l'Evangelie leur dit, que d'entr'eux, c'est-à-dire d'entre les Evêques & les Ministres de cette ville, s'éleveroient des hommes annonçans des choses perverses. Si donc il falloit suivre son Pasteur sans enquête & sans examen, les Ephesiens se seroient rendus extremement blâmables en mettant les leur à l'épreuve, & en voulant conoître de leurs enseignemens & de leurs predications.

Et il ne faut point dire que quand J E S U S-CHRIST donne son approbation à ceux d'Ephese, pour avoir éprouvé les faux Apôtres, il n'entend par là que l'Evêque & le Clergé de ce lieu, auxquels seuls appartient d'examiner la doctrine, & non le peuple qui n'a point de voix, ni de vocation dans ces

ma-

matieres importantes & theologiques; ce qui paroît, dit-on, par l'inscription de cette Epitre du Seigneur qui s'adresse à l'Ange, c'est-à-dire au Pasteur d'Ephese. Car outre que l'on vous a fait voir souvent que ces admirables Lettres du Seigneur J E S U S regardent, non particulierement les Pasteurs des Eglises; mais les troupeaux tous entiers, & les fideles qui les composoient, outre cela, dis-je, il faut être ignorant dans les Ecritures du nouveau Testament, pour ne savoir pas qu'au commencement du Christianisme, l'examen & la decision de la doctrine ne se faisoit pas par les Pasteurs seuls, mais par toute la compagnie des fideles; & que chaque Chretien y étoit admis. Ainsi quand il falut établir un Apôtre, pour remplir la place vacante du malheureux Apostat Judas; ce ne furent pas les Apôtres, ni les Pasteurs seuls qui agi-<sup>Act. 1.</sup> rent dans cette rencontre des plus remarquables: mais toute la troupe des croyans; qui se trouverent assemblez au nombre d'environ six vingt personnes, comme on le voit au commencement des Actes. Ainsi dans le premier Concile de l'Eglise Chretienne qui se tint à Jerusalem, & où il falut determiner un point de doctrine merveilleusement considerable, savoir si la circoncision selon l'usage de Moïse devoit être retenuë avec le baptême de J. CHRIST, ce ne furent pas les Apôtres, ni les Evêques, ni les Pasteurs seuls qui prononcerent sur cette importante ques-

*Ibid.*  
15: 23.

question, mais généralement toute l'Eglise du lieu. Et le Decret de cet auguste Concile fut dressé au nom de tous les fideles de Jerusalem, en ces termes; Les Apôtres, les Anciens & les Freres, à ceux qui sont en Antioche, salut. Il ne faudroit pas être moins étranger dans l'Histoire Ecclesiastique, pour meconnoître que ce n'ait été là aussi la coutume & la methode de la primitive Eglise, long tems après les Apôtres; & pour ne vous fatiguer pas d'un grand nombre de citations sur ce sujet, je me contenterai d'un passage de St. Cyprien qu'on remarque entre les autres, comme ne s'en pouvant trouver de plus authentique & de plus formel. Car ayant été consulté par quelques Ecclesiastiques sur un point de consequence, voici ce qu'il dit dans une de ses Epitres: Je n'ai pu encore faire reponse à ce que les Pretres Donatus, Fortunatus, & Gordius m'ont écrit, parce que dès le commencement de mon Episcopat j'ai arrêté de ne rien faire de mon advis particulier, sans le conseil de mon Clergé, & sans le consentement du peuple. Ce n'étoit donc pas l'Ange & le Pasteur seul de l'Eglise d'Ephese qui avoit éprouvé les faux Docteurs: c'étoit aussi le peuple: c'étoient aussi les fideles qui s'y étoient employez conjointement avec lui, & qui y avoient travaillé chacun pour son interêt & son salut.

Et cela paroît évidemment par les paroles de notre texte. Car de quoi s'agit-il en cet

cet endroit ? Est-ce d'avoir excommunié ces faux Apôtres ? Est-ce d'avoir lancé contre eux des anathêmes ? Est-ce de les avoir dégradés de leur charge, & dépouillés de leur Ministère ? J'avoué que s'il s'agissoit ici d'une condamnation de cette nature accompagnée d'autorité, & suivie de punition & de châtiment, on auroit plus de raison de l'attribuer aux Pasteurs & au Clergé, qui ont en effet en main l'administration de la discipline Ecclesiastique : mais il n'est pas question d'un arrêt ou d'une sentence de cette nature. CHRIST ne parle en ce lieu que d'une épreuve qui aboutit à trouver les faux Apôtres menteurs, & à connoître seulement leur caractère, & n'est-ce pas une chose que devoient faire tous les particuliers ? Chaque Chretien ne doit-il pas reconnoître que les faux Docteurs sont des fourbes, des trompeurs, & qu'ils ne sont rien moins que ce qu'ils se vantent d'être ? Et par conséquent tous les fideles doivent éprouver ceux qui se mêlent de l'instruction de leurs ames. C'est le commandement exprés de St. Jean. Bien-<sup>1</sup> *Epi.* aimez, dit-il, ne croyez point à tout esprit,<sup>4: 1.</sup> mais éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu. Car plusieurs faux Prophetes sont venus au monde. Et comment éprouver les esprits, sans examiner la doctrine qu'ils enseignent ? Et à qui est-cé que St. Jean fait cette injonction d'éprouver les esprits ? est-ce aux Prelats, est-ce aux Docteurs, est-ce aux Evêques,

674 *Le peuple Juge des Pasteurs.*

ques, ou aux Prêtres seulement? Certes c'est généralement à tous les fideles de quelque rang, de quelque ordre, de quelque âge qu'ils soient dans l'Eglise. Car son Epitre s'adresse universellement à tous; Peres, dit-il, je vous écris, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Jeunes gens, je vous écris, parce que vous avez surmonté le malin. Jeunes enfans, je vous écris, parce que vous avez connu le Pere: si bien que selon l'intention de ce bien-aimé Disciple qui s'étoit reposé dans le sein de la Sagesse éternelle, les jeunes, les vieux, les enfans doivent examiner les esprits pour savoir si leur doctrine est de Dieu, ou des hommes, du ciel, ou de la terre, de CHRIST, ou de Belial. C'est encore le commandement de St. Paul, Eprouvez, dit-il, toutes choses, retenez ce qui est bon; ce qui fait dire à St. Jérôme, Mon dessein est de lire les Anciens, d'éprouver toutes choses & de retenir les bonnes, & de ne me departir jamais de la foi Catholique. Et comment éprouver toutes choses, si l'on n'a droit de s'informer de la creance des hommes, pour discerner le bien d'avec le mal, la verité d'avec le mensonge, la lumiere d'avec les tenebres, les faux Apôtres d'avec les vrais & legitimes Pasteurs.

Mais, dit-on, si cela est, chacun donc sera juge des controverses, chacun s'attribuera le droit de tailler & de decider dans l'Eglise.

Et

*Ibid.* 2:  
13, 14.

*I Thess.*  
5: 21.

Et ne sera-ce pas y mettre la confusion, & y causer un desordre étrange, que d'autoriser chacun d'agir selon son sens & son esprit particulier ? Non, Fideles, cet inconvenient n'est point à craindre, & ne s'enfuit nullement de cette doctrine. Car il faut distinguer deux sortes d'épreuve & de jugement. L'un est un jugement de juridiction & d'autorité pour assujettir autrui, pour decider entre des parties, pour leur tenir lieu de regle, & pour imposer la loi. Et ce jugement à la verité n'appartient pas à tout le monde. Ce seroit sans doute un desordre épouvantable, si chaque particulier entreprenoit de regler les autres, & vouloit que son sentiment lui fût une loi & un arrêt auquel il dût acquiescer : mais il y a un jugement de discernement, par lequel chacun juge de ce qu'il doit faire, non pour assujettir autrui, mais pour se conduire soi-même, pour reconoître ce qui lui est bon d'avec ce qui lui est mauvais, ce qui est vrai d'avec ce qui est faux, ce qui est utile & salutaire d'avec ce qui est nuisible & dommageable. Et c'est là une épreuve que chacun doit faire, c'est là un jugement que chacun doit avoir pour soi-même, pour son bien, & pour son salut, personne ne s'engageant à une chose que par le jugement particulier qu'il en fait, & qui determine son esprit de ce côté-là. C'est ce jugement que St. Paul demandoit aux Corinthiens, & par lequel il vouloit qu'ils examinassent sa doc-



676 *Le peuple Juge des Pasteurs.*

1<sup>re</sup> Cor.  
10: 15.

trine même, bien qu'il l'eût infailliblement reçue du Seigneur. Jugez vous-mêmes de ce que je dis. C'est ce jugement que JESUS-CHRIST requeroit des Juifs pour reconnoître sa qualité de Messie, & le tems de l'avènement du CHRIST sur la terre. Quoi, leur dit-il, quand vous voyez une nuée qui se leve d'Occident, incontinent vous dites, la pluye vient, & quand vous oyez le vent de midi souffler, vous dites qu'il fera chaud.

Luc 12:  
54. 55.  
56. 57.

Hypocrites vous savez bien discerner l'apparence du ciel & de la terre; & comment ne discernez-vous pas cette faison? Et que ne jugez-vous aussi de vous-mêmes, ce qui est juste? C'est ce jugement qu'Elie demandoit aux Israélites, en leur disant, Jusques à quand clocherez-vous des deux côtes? Si l'Éternel est Dieu, suivez le; si c'est Baal, suivez le: voulant ainsi que chacun jugeât entre l'Éternel & Baal, pour discerner lequel des deux étoit le vrai Dieu digne d'être adoré, & d'être servi. C'est ce jugement que J. CHRIST promet généralement à tous ses fideles, quand il dit au septième de Saint Jean, Si quelqu'un veut faire la volonté de mon Pere, il connoitra de la doctrine, si elle est de Dieu.

2<sup>e</sup> Rois  
18: 21.

Jean 7:  
17.

Que Rome donc ne nous reproche point ici un esprit & un jugement particulier, comme si nous faisons chacun juge & arbitre de la verité pour en donner des arêts & des sentences aux autres. Nullement, Mes Freres,

res,

res, seulement nous disons que chacun a un jugement de discretion particulier, pour savoir ce qu'il doit croire, ou ce qu'il doit rejeter: & nos adversaires eux-mêmes admettent necessairement cette sorte de jugement particulier, puis qu'ils n'embrassent & ne retiennent leur religion que par le jugement qu'ils en font. Car pourquoi est-ce qu'un Romain demeure dans la communion de son Eglise, plutôt que dans celle des Protestans? C'est parce qu'il la juge meilleure. Il suit donc en cela son jugement particulier. Pourquoi est-ce qu'il defere plutôt aux decisions de Trente, qu'à la doctrine de Geneve? C'est parce qu'il croit le devoir ainsi faire. Il suit donc en cela son jugement particulier. Pourquoi est-ce qu'il se repose plutôt sur la foi de ses Evêques & de ses Pasteurs, que sur l'interpretation de l'Écriture? C'est parce qu'il se persuade y trouver plus de sûreté. Il suit donc en cela encore une fois son jugement particulier. Et generalement dans toutes les nations du monde, & dans toutes les actions libres de la vie, chacun se gouverne selon le jugement qu'il fait des choses: personne ne s'engageant à aucun dessein, ni à aucune entreprise, que parce qu'il juge en lui-même s'y devoir porter; que son esprit se determine de ce côté-là. Et ce seroit ôter à l'homme sa raison, & le mettre au rang des animaux destituez d'intel-

lignence que de lui denier la faculté de discerner le bien d'avec le mal. Ce fut par cette sorte de jugement que les Ephesiens éprouverent les faux Apôtres. Ils considererent attentivement leur doctrine, leur ministère, leur conduite; ils remarquerent exactement leurs maximes & leurs deportemens; ils les confronterent soigneusement avec les qualitez des fideles & legitimes Apôtres, & par ce moyen ils trouverent que e'étoient des abuseurs qui decevoient malheureusement le monde, & qui sous un titre specieux & venerable cachoient une secte diabolique.

Mais pour éprouver une chose, il ne suffit pas d'avoir de l'esprit & du jugement; il faut de plus avoir une regle certaine par laquelle on puisse assurément la decouvrir. Car on éprouve l'or avec une pierre de touche, qui discerne le vrai d'avec le faux; on éprouve le Jurisconsulte par le moyen du Code, ou du Digeste, ou des Instituts qui font paroître la capacité, ou l'insuffisance d'un homme qui veut enseigner le Droit. On éprouve un medecin par les écrits d'Hypocrate ou de Galien, ou des autres fameux en cet Art, qui temoignent si un homme est capable d'exercer cette profession importante. De quelle regle donc se servirent les Chretiens d'Ephese, pour éprouver les faux Apôtres, & les convaincre d'imposture & de mensonge? Fut-ce de la doctrine & des écrits

écrits des Peres ? Mais il n'y avoit point encore de Peres en ce tems-là ; & saint Cyprien , & saint Athanase , & saint Ambroise , & saint Augustin , & saint Jérôme étoient encore à naître , & ne vinrent au monde que long tems après. Fut-ce de l'autorité des Conciles ? Mais il ne s'étoit point encore tenu de Conciles dans la Chrétienté , hormis celui de Jerusalem qui étoit passé , & qui n'avoit décidé qu'un point particulier qui regardoit seulement les anciennes ceremonies de la Loi. Fut-ce de la succession des Chaires ? Mais les Apôtres étant alors vivans sur la terre , il ne s'agissoit point de leur succession , & ils n'avoient point encore de successeurs dans le monde , puis qu'ils tenoient eux-mêmes les rênes & le timon de l'Eglise. Fut-ce de la gloire & de l'éclat des miracles ? Mais qui doute que ces faux Prophetes ne fissent des œuvres surnaturelles & prodigieuses ; puis que le Fils de Dieu avoit prédit formellement , que faux Christs & faux Prophetes se leveroient faisant grands signes & miracles , jusques à seduire même les élus , s'il étoit possible. Fut-ce du titre de Catholique qu'on dit être une marque de la vraie Eglise , dans ceux qui le portent ? Mais outre que cette qualité de Catholique donnée à l'Eglise n'étoit pas encore en usage du tems des Apôtres , & ne se trouve point dans tout le Nouveau Testa-

*Matth.*  
24: 24.

ment : outre que saint Augustin a remarqué, il y a plus de douze cens ans, que tous les heretiques vouloient être nommez Catholiques: qui doute que, si le nom de Catholique étoit considerable dès lors, que ces faux Docteurs ne le prissent, puis qu'ils usurpent même celui d'Apôtre, la plus haute & la plus glorieuse qualité du monde? Fut-ce enfin du temoignage de l'Eglise, Mais comment eût-on pu convaincre ces heresiarques, puisqu'ils maintenoient que c'étoient eux qui étoient la vraie Eglise, les vrais Apôtres de CHRIST, les vrais Ministres de son Evangile, & les veritables Pasteurs, dont les brebis du Seigneur devoient écouter la voix & reconnoître la houlette?

Non non, Mes Freres bien-aimez, toutes ces choses ne servirent point de regle aux Ephesiens, pour éprouver & pour reconnoître les faux Apôtres. Ce fut la parole de Dieu contenuë dans les Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament, qu'ils avoient alors. Car c'est cette Ecriture divinement inspirée qui est la regle certaine & infallible de nôtre foi. C'est là que Dieu nous renvoye uniquement, pour examiner, & les hommes, & les doctrines, & generalement toutes choses en fait de religion. A la Loi & au temoignage, si quelqu'un ne parle selon cette parole-là, pour vrai il n'y aura point de matin & de lu-

mic.

miere pour lui. C'étoit par là que J E S U S-CHRIST le Fils éternel de Dieu, vouloit que les Juifs l'éprouvassent & l'examinassent lui-même pour savoir s'il étoit le vrai Messie. Enquerez-vous, dit-il, diligement des Ecritures; car elles rendent témoignage de moi. Ce fut par là que ceux de Berée éprouverent les predications de St. Paul, pour reconnoître si elles étoient veritables & orthodoxes: Ils conféroient journellement les Ecritures, dit Saint Luc, pour reconnoître si Paul leur annonçoit la verité. Et le Saint Esprit les loué d'en avoir usé de cette maniere. C'est à cette pierre de touche de l'Ecriture, qu'on discerne le vrai or de la pure & saine doctrine, d'avec le faux metal des opinions erronnées. C'est par cette regle qu'on voit ce qui est droit dans la Religion, & qu'on le distingue de ce qui est tortu & de travers. C'est à cette balance qu'on connoît ce qui est au poids du sanctuaire, d'avec ce qui est leger & non de mise dans le Royaume de Dieu. C'est par ces eaux d'épreuve que l'on discerne les fideles & chastes épouses de CHRIST, d'avec les adulteres, qui le deshonnorent & qui lui manquent de foi. C'est à ce soleil qu'on separe les vraies aigles spirituelles & celestes, de celles qui n'en ont que le plumage & la forme extérieure; comme on dit que les aigles; pour juger si leurs petits sont

V v 5

veri-

veritablement de leur sang & de leur race, & s'ils auront leur generosité, les tournent vers le soleil, & tuent ceux qui ne peuvent soutenir la vivacité de ses rayons, nourrissant au contraire soigneusement les autres, comme leurs vrais & legitimes enfans.

Ce fut donc par le moyen de cette sainte & divine Ecriture, que les Ephesiens éprouverent les faux Apôtres. Ils considerent quelles sont les qualitez que les Evangeliques & les Epîtres donnent aux saints Apôtres; & ne les rencontrant point dans ces Docteurs contrefaits & deguisez, ils jugeoient par là qu'ils étoient menteurs. Ils ne remarquoient en eux, ni cette vocation immediate du Seigneur JESUS, ni cette pleine & infaillible connoissance de la verité, ni cette efficace admirable de l'Esprit de Dieu, ni ces autres merveilleuses prerogatives que nous avons remarquées au commencement dans les Apôtres; d'où ils concluient certainement que c'étoient des imposteurs. Et sur tout ce qui leur en faisoit juger de la sorte, c'est qu'ils ne trouvoient point de conformité entre la doctrine de ces gens-là, & celle des Apôtres du Seigneur JESUS. Ils y decouvroient une dissemblance & une contrariété manifeste: ce qui leur faisoit croire indubitablement que CHRIST ne les avoit point envoyez. Car ce divin JESUS, qui est la verité éternelle, ne se demet & ne se renie

nie jamais soi-même, & n'inspire pas des choses contraires à ses serviteurs.

C'est par là même, Mes Freres, qu'il nous faut éprouver celui qui encore aujourd'hui se dit Apôtre dans la Chretienté, c'est-à-dire, cet Evêque Romain, qui s'attribuë l'Apostolat. Prenez moi l'Écriture sainte, recherchez y quelles sont les conditions & les qualitez des vrais Apôtres de CHRIST, & vous reconnoîtrez que cet homme qui se vante de l'être, n'est rien moins: & qu'il ne peut être considéré autrement que comme un faux Apôtre qui trompe le monde. Car a-t-il vu le Seigneur JESUS de ses propres yeux, pour être témoin de sa resurrection glorieuse? A-t-il été appelé de J. CHRIST immédiatement de sa propre bouche, sans l'entremise d'aucun homme; & ne le voit-on pas tous les jours élu au Papat par les scrutins du Conclave, par la cabale des Cardinaux, & par la brigue des Princes? A-t-il une connoissance infallible de la verité; & ne fait-on pas que le Pape est bien souvent le plus ignorant de tout son Clergé, & qu'il y a eu des Papes condamnez & anathematisez pour heresie, comme le Pape Honorius qui étoit de la secte des Monothelites? Enfin l'Evêque Romain peut-il par la seule imposition de ses mains conferer aux hommes le don des langues, de la prophetie, des guerisons & des miracles? Car nous vous avons montré que ce sont là les qualitez essentielles

les



les de l'Apostolat: qualitez qui se sont terminées en la personne des Apôtres, comme n'ayant point eu de successeurs en leur charge, & en leur vocation Apostolique, comme étant extraordinaire, & purement attachée à ces premiers fondateurs du Regne de CHRIST.

Mais sur tout on peut aisément reconnoître, si le Pape est Apôtre de J. CHRIST, par la confrontation de sa doctrine avec celle des Apôtres, & particulièrement avec celle de ce Saint Pierre dont il se dit le successeur. Car les enseignemens de ce saint Apôtre suffisent pour montrer qu'il n'y a point de communion, ni de ressemblance entre lui & le Pontife de Rome. Saint Pierre dit aux Chrétiens, Vous avez la parole des Prophetes à laquelle vous faites bien d'entendre & d'appliquer vos esprits: mais le Pape deffend de lire l'Écriture sainte, & de jeter seulement les yeux sur les livres & des Prophetes & des Apôtres sur peine de malediction & d'anathème. Saint Pierre declaroit qu'il n'y a point d'autre nom sous le ciel par lequel nous puissions être sauvez que celui de JESUS: mais le Pape maintient qu'on peut être sauvé par l'intercession, & par les merites des Saints & de la Vierge, qu'il appelle formellement sauveresse & redemptrice du genre humain. St. Pierre nous enseigne que nous ne sommes point rachetez ni par or, ni par argent; mais par le pretieux sang de l'Agneau sans

2 Pier. 1:  
19.

12.  
12.

19.  
19.

sans tache & sans macule : mais le Pape dans la taxe de la Chancellerie apretie le pardon de tous les pechez, & le vend à beaux deniers comptans, se montrant ainsi Successeur, non de Simon l'Apôtre, mais de cet autre Simon le Magicien qui estimoit le don de Dieu s'aquerir par argent. Saint Pierre nous apprend que le Baptême qui nous sauve, n'est pas le baptême d'eau par lequel les ordures corporelles sont netoyées : mais le Pape soutient que le Baptême par le seul attouchement de l'eau confere la grace, par œuvre œuvrée; tellement que si on baptise un Turc, ou un Payen en dormant, & qu'il meure en cet état, bien qu'il n'ait nulle foi, ni nulle bonne disposition dans l'ame, il sera infailliblement sauvé. Saint Pierre étoit marié non seulement avant son Apostolat, mais même depuis sa vocation & son ministere il menoit avec lui une femme sœur, comme le remarque Saint Paul dans la seconde aux Corinthiens : mais le Pape defend absolument & severement le mariage aux Prêtres & aux Ecclesiastiques. Saint Pierre apelle l'Eglise, la generation élue, la sacrificature royale, la nation sainte, le peuple aquis, pour montrer qu'elle n'est proprement composée que des élus & des ames predestinées à la gloire : mais le Pape veut que les mechans, les hypocrites, & les reprouvez soient membres de la vraye Eglise, pourvu qu'ils fassent seulement profession de la verité. Saint Pierre veut

Mat. 8: 20.

1 Pier. 3: 21.

Matth. 8: 14.

2 Cor. 9: 5.

1 Pier. 2: 9.

veut que nous nous rendions sujets à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu; soit au Roi, comme à celui qui est pardessus les autres; soit aux Gouverneurs, comme à ceux qui sont envoyez de par lui. Car, dit-il, telle est la volonté de Dieu; Craignez Dieu, honorez le Roi. Mais le Pape se vante de pouvoir delier les sujets de l'obeissance qu'ils doivent, & du serment qu'ils ont fait à leurs Souverains; & il pretend que ni les personnes, ni les biens de ses Ecclesiastiques ne sont point sujets à la puissance seculiere. Saint Pierre parlant aux Pasteurs se fait seulement leur compagnon, & leur dit, Je prie les Anciens, moi qui suis Ancien avec eux, païssez le troupeau de CHRIST, non point comme ayant domination sur les heritages du Seigneur: mais le Pape pretend être le Chef de toute l'Eglise; & prend la qualité d'Evêque Universel, que Gregoire le grand un de ses predecesseurs apelloit un nom de blasphême; il exerce une domination & une tyrannie étrange sur les heritages de CHRIST, comme lui reprochoit il y a déjà quelques huit cens ans un Evêque de Cologne, qui ne pouvant souffrir l'orgueil insupportable de Nicolas premier, lui disoit, Toi qui devrois être le serviteur des serviteurs de Dieu, tu pretens être le Seigneur des Seigneurs; sous le masque d'un Pontife tu fais le Tyran; sous l'habit d'un Pasteur, tu te fais sentir un vrai loup. De Ministre du temple

*Ibidem*

13. 14.

15. 17.

*Ibid. 5.*

1.

ple de Dieu, du r'étiges en Prince; par ta demangeaison de dominer, tu trompes & abuses les Chrétiens.

Après cela jugez en conscience, Mes Freres, si le Pape peut passer pour un Apôtre de CHRIST, & pour un Successeur de St. Pierre; si ce n'est qu'on veuille reconnoître qu'il a succédé à ce saint homme, comme la maladie succede à la santé, la nuit au jour, la tempête au calme, la folie à la sagesse, selon les termes de Gregoire de Nazianze. Certainement si la maxime de Saint Ambroise est véritable, & l'on n'en sauroit douter, quand il dit, Celui-là n'a point la succession de Saint Pierre qui n'a point la foi de Pierre, il est évident que le Pape ne peut être Successeur de cet Apôtre, puis que sa doctrine est si différente de la sienne; & que le blanc n'est pas plus contraire au noir, & la lumière aux ténèbres, que la Théologie Apostolique l'est à la Papale. Avouons donc que ce prétendu Pontife est Successeur, non des vrais Apôtres du Fils de Dieu, mais de ces faux Apôtres d'Ephèse, qui étant éprouvez & examinez se trouverent être menteurs. Disons en autant de tous les autres ordres du Clergé Romain. Car si on les éprouve, selon la règle de la parole de Dieu, on reconnoitra qu'ils ressemblent à ces abuseurs d'Ephèse. Ces gens se disoient Apôtres, & ne l'étoient point: de même les ministres de la Hierarchie Romaine, ne sont rien de ce qu'ils

688 *Le peuple Juge des Pasteurs.*

qu'ils se disent être. Les uns se disent **Cardinaux**, c'est-à-dire Princes de l'Eglise Universelle, & ne le sont point. Car l'Ecriture ne nous parle point de **Ministres Princes**, au contraire elle dit aux Apôtres & aux Pasteurs, **les Rois des nations les maîtrisent, & les grands usent d'autorité sur elles: mais il n'en sera pas ainsi de vous.** Les autres se disent **Archevêques**, & ne le sont point. Car la parole de Dieu ne reconnoît point d'inegalité dans le ministere Evangelique, de superiorité & d'infiorité entre les Pasteurs: au contraire elle leur dit formellement, **Le plus grand d'entre vous sera comme le moindre,** c'est-à-dire, que le plus grand en dons & en qualitez personnelles n'est égal qu'au plus petit, quant à l'autorité & à la dignité de sa charge. Les autres se disent **Prêtres & Sacrificateurs du Corps de CHRIST**, & ils ne le sont point. Car l'Ecriture sainte ne nous parle nulle part de cette imaginaire sacrificature: & elle nous enseigne au contraire cent choses qui la detruisent & qui la renversent.

*LUC 22:*  
25. 26.

*LUC 22:*  
26.

Qu'est-ce donc, Freres bien-aimez, que nous devons remporter de tout ceci? C'est que nous devons éprouver soigneusement les hommes, & les éprouver par la parole de Dieu, pour savoir, si en effet ils sont tels qu'ils se qualifient. Ne nous fions à personne dans tout ce qui regarde la religion & le salut, que nous ne l'ayons éprouvé par cet-

te

te regle. Et quoi ! Mes Freres , vous ne voudriez pas acheter une maison , sans la bien examiner , sans savoir si la garantie en est bonne , si le bail en est certain , si les vuës & les droits n'en sont contestez de personne. Vous ne voudriez pas recevoir seulement une piece d'or ou d'argent sans la montrer à l'orfevre , ou la faire voir aux experts & aux connoisseurs. Et si vous avez toute cette circonspection dans les choses de la terre , & qui touchent seulement cette vie passagere & perissable ; ne seriez-vous pas tout-à-fait inexcusables , si vous n'aportiez du soin à celles du ciel , qui concernent le salut éternel , & si vous receviez sans examen ce que les hommes vous presenteront pour bon & pour veritable ? Ne dis point , ce sont mes Pasteurs , je dois croire ce qu'ils me disent , & je me reposerai sur leur foi & leur conscience. Car assûre toi que cette excuse , dont tu flates ta nonchalance , n'est pas recevable devant Dieu , puis que le juste vi-<sup>Haba.</sup>  
vra de sa foi , & non de celle de son Pasteur<sup>2: 4.</sup>  
& de son Curé. J E S U S - C H R I S T proteste dans son Evangile , que si un aveugle en<sup>Matth.</sup>  
conduit un autre , tous deux tomberont dans<sup>15: 14.</sup>  
la fosse. Il ne dit pas que le conducteur aveugle tombera seul , & que l'autre qui s'étoit fié innocemment à sa conduite échapera du peril , & sera épargné de Dieu : mais tous deux , dit-il , tous deux seront également précipitez dans l'abîme de la perdition. C'est

donc à toi à prendre garde, si celui qui te conduit n'est point lui-même dans l'aveuglement & dans les tenebres. Car il y va de ton salut, ou de ta damnation éternelle : intérêt qui est assez grand pour t'obliger à y penser sérieusement, & de toutes les forces de ton ame. Ne me replies point que tu as sujet de te confier à ton Pasteur. Il est savant, dis-tu, il est Docteur en Theologie, il est homme de bien, il prêche à merveilles, & il voit beaucoup plus clair que moi dans les mysteres du Ciel. Tout cela ne doit point t'obliger à recevoir sa doctrine sans examen. Car qu'y avoit-il de plus savant, de plus saint, de plus admirable que Saint Paul? & cependant ceux de Berée ne crurent à sa parole qu'après l'avoir confrontée à l'Écriture. C'est donc seulement par cette Ecriture sainte & infaillible, que nous devons juger & de l'Eglise & de ses Docteurs. C'est là-dessus que nous devons fonder uniquement nôtre foi : & malheur à nous si nous l'établissions autre part. Car nous serons toujours en hazard de nous méprendre. Non, Mes Freres, nous ne devons nous fier à quoi que ce soit au monde, en matiere de religion, qu'au temoignage de l'Écriture divine. Ne nous fions point aux titres specieux & magnifiques d'Evêques, de Prêtres, de Religieux, de Catholiques. Car se peut-il un nom plus saint, plus auguste & plus glorieux que celui d'Apôtre? Et cependant les  
Ephé-

Ephésiens ne s'y assurèrent point, & trouverent que ceux qui le portoient étoient des menteurs. Et St. Paul nous declare que quand, non un Apôtre seulement ; mais un Ange même nous viendrait évangéliser outre ce qui nous a été évangélisé, il nous devrait être en execration. Ne nous fions point aux Chaires. Car les Scribes & les Pharisiens étoient assis dans la Chaire de Moïse, & ce pendant J E S U S - C H R I S T leur crie, Malheur sur vous Scribes & Pharisiens; & avertit ses Disciples de se donner garde du levain de leur doctrine. Ne nous fions point aux Temples & aux autels, & à la pompe de ces bâtimens que leur antiquité & leurs richesses rendent venerables aux simples. Car, dit Jeremie, ne vous fiez point sur des paroles trompeuses, disant, C'est ici le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel ; comme en effet les Juifs perirent avec cette maison sacrée, parce qu'en gardant le temple, ils avoient delaisié la parole de Dieu. Ne nous fions point aux habits, dont la simplicité, ou l'austerité, ou la sainteté aparente donne dans les yeux du peuple. Car le Fils de Dieu nous faisant le portrait des faux Docteurs dit, qu'ils viennent à nous en habit de brebis; mais par dedans ce sont des loups ravissans: à leurs fruits, dit-il, c'est-à-dire, à leur doctrine & à leurs œuvres vous les connoîtrez. Ne nous fions point à la multitude, comme si ceux-là



692 *Le peuple fuge des Pasteurs.*

*Math.*  
7: 13.

*Exod.* 23:  
2.

étoient de vrais Pasteurs, qui ont plus de Sectateurs & de Disciples. Car l'Évangile veut que nous entrons par la porte étroite, & nous declare que le chemin large, & battu de plus de monde, est celui qui mene à perdition. Et la regle que Dieu donne est generale & certaine, de n'ensuire point la multitude à mal faire. Mieux vaut un seul Michée que les quatre cens Prophetes de Baal. Mieux vaut un seul Elie dans sa caverne, que tous les Sacrificateurs d'Achab & de Jesabel sur les hauts lieux, & un seul JESUS-CHRIST dans sa nacelle, que tous les Docteurs de Jerusalem dans leur Temple. Enfin ne nous fions point à la prosperité temporelle, comme si celle-là étoit la vraie Eglise, qui jouit de plus de pompe, de plus d'éclat, de plus de richesses, de plus de repos. Car l'Eglise du Fils de Dieu est apelée, non aux Thrônes, mais à la croix; non aux fleurs, mais aux épines; & le chemin du Royaume des cieux n'est pas une voye de lait, mais une route de sang & de larmes. A quoi donc devons-nous uniquement regarder, pour connoître la vraie Eglise, & les vrais Pasteurs? C'est à la parole de Dieu, & à la doctrine de l'Écriture, comme le disoit autrefois si bien saint Augustin en disputant contre les Donatistes. Qu'ils me montrent, dit-il, leur Eglise, non dans le discours des Afriquains, non dans les Conciles de leurs Evêques, non dans les écrits de

de leurs Docteurs, non dans leurs miracles fallacieux & trompeurs ; mais qu'ils me la montrent dans les declarations de la Loi, dans les predications des Prophetes, dans les Cantiques des Pseaumes, dans les predications des Evangelistes, & dans les autoritez canoniques des Livres Sacrez.

Etudions donc, Mes Freres, étudions cette sainte & salutaire Ecriture, afin de nous rendre, par elle, capables de juger & de discerner toutes choses. Ayons la sans cesse devant les yeux, ayons la dans nos memoires, ayons la dans nos esprits. Ecoutons la attentivement quand nous la lisons ; retenons la soigneusement quand on nous la prêche. Faisons en à toute heure, la matiere de nos entretiens, le sujet de nos meditations, l'objet de nos soins & de nôtre étude, & en tout tems le principal thresor de nos cœurs. Par ce moyen nous abonderons en toute sâpience & intelligence spirituelle. Par ce moyen les faux Docteurs n'auront point de prise sur nous, & nous decouvri- rons aisément toutes les fraudes & toutes les impostures de leur vaine & artificieuse doctrine. Par ce moyen nous discernons facilement les menteurs qui se disent Disciples des Apôtres, & ne le sont point. Par ce moyen enfin, nous demeurerons fermement attachez à nôtre divin J E S U S, sans que ni les sophismes de l'erreur, ni les allechemens du monde, ni les tentations du Diable nous

694 . *Le peuple Juge des Pasteurs.*

puissent jamais separer de sa communion bienheureuse : tellement que nous combattrons genereusement le bon combat sous ses enseignes ; nous lui garderons inviolablement la foi ; nous paracheverons nôtre course saintement en son amour & en sa crainte, pour recevoir ensuite de sa main la couronne incorruptible de justice, qu'il a reservée à tous ceux qui l'aiment. Dieu nous en fasse la grace, & à lui Pere , Fils , & Saint Esprit soit honneur & gloire dès maintenant & à jamais, aux siecles des siecles. A M E N.

L A